

AB/AR

Niamey, le

23 MAY 2014

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES
RELATIONS INTERNATIONALES

LE DIRECTEUR GENERAL

1 - - - 0051
Circulaire n°.....DGD/DRRI

Aux

- Directeur de la lutte contre la fraude
- directeurs régionaux des douanes
- chefs des Brigades d'intervention et de Recherche

Objet : Rappel des mesures des contrôles douaniers
sur les axes routiers

Ref. : Circulaire n° 0082/DGD du 06 décembre 2006.

Par circulaire citée en référence, je vous instruisais de démanteler tous les postes fixes de contrôle en dehors de ceux de Kobagé, Kouré, Bella et Yaya (postes de sécurité) en raison des désagréments et autres tracasseries dont sont victimes les usagers du service et le tort occasionné à l'économie nationale.

Le propre des Brigades d'Intervention et de Recherche étant d'être mobile, leurs contrôles se font de façon inopinée sur les axes routiers.

Je vous demande en conséquence de prendre les dispositions pour démanteler tous les postes fixes de contrôle non autorisés.

J'attache du prix au respect de ces instructions.

L'inspection des services est chargée du suivi de l'exécution de la présente.

Ampliations :

- MF à tcr
- MDB à tcr
- MC/PSP pour info
- Toutes DN
- IS
- CCIAN



MAHAMADOU MADI MAYAKI